



**ARRETE DU MAIRE**

**STATIONNEMENT RESERVE**

**AT55-2026**

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 à L2213-6,  
Vu la demande en date du 4 mai 2026, de la société SDEL Limousin Citéos Brive,  
Considérant qu'il y a lieu de réserver le stationnement de 2 véhicules, Place des Pénitents,  
à partir du lundi 25 mai 2026 jusque la fin des travaux, pour permettre l'intervention sur  
l'éclairage public.

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement est réservé pour 2 véhicules, Place des Pénitents, à partir du lundi 25 mai 2026 jusque la fin des travaux, pour permettre l'intervention sur l'éclairage public.

**Article 2** : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place et retirés par les demandeurs

**Article 3** : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 4 mai 2026

Le Maire,

Alexia LEGRAIN



# STATIONNEMENT RESERVE PLACE DES PENITENTS

A partir du lundi 25 mai  
jusque la fin des travaux



2 places de parking réservées

ARRÊTE MUNICIPALE N°AT55-2026

